

LA RELIGION CIVIQUE DE TOULOUSE À SAINT THOMAS D'AQUIN

par Bernard MONTAGNES O.P.*

Le mausolée érigé dans l'église des Jacobins de Toulouse pour exalter les reliques de saint Thomas d'Aquin a été inauguré en 1628, durant la semaine de Pentecôte. C'est la signification profonde de cet événement politico-religieux que l'on se propose de dégager ici, puisque cette date mémorable doit être mise en relation avec trois autres concernant tout autant le saint et présentant le même sens :

- 1369, 28 janvier, date de la réception du corps de saint Thomas, donné aux Jacobins de Toulouse par le pape Urbain V, en présence du prince Louis d'Anjou, frère du roi Charles V, gouverneur de la province de Languedoc.

- 1385, 22 octobre, date de la consécration de l'église des Jacobins, placée désormais sous la titulature de Saint-Thomas-d'Aquin, où l'on note, outre la présence des évêques, celle des seigneurs de la région, en tête desquels Jean duc de Berry, oncle du roi Charles VI, gouverneur de la province, parrain de l'église consacrée¹.

- 1587, 13 janvier, date de la vérification de la présence des reliques après le pillage de mai 1562 qui avait fait disparaître l'orfèvrerie du reliquaire. À cet effet, le prieur du couvent Arnaud de Saint-Fort « vint en la maison de ville prier les consuls de s'acheminer vers ledit couvent pour en faire la recherche et preuves ». Les reliques, intactes, étaient contenues dans un coffre de bois teint en vert, de la longueur de 3 pans 1/2 [1 m] et de largeur de 2 [0,45 m]. Sur le coffre étaient peintes les armoiries du royaume de France, du royaume de Sicile (des Angevins de Naples), de la ville de Toulouse, des comtes d'Aquin, soit autant d'emblèmes politiques garantissant le contenu, mais dont aucun n'est clérical.

Chacune de ces célébrations montre que le corps de saint Thomas appartenait autant au patrimoine culturel de la cité qu'au patrimoine spirituel de l'Église. L'inauguration du mausolée en juin 1628 est tout autant un événement civique qu'une célébration dominicaine. Or en juin 1628 coïncident à Toulouse trois manifestations : le chapitre général des dominicains, assemblée internationale² présidée par le Maître général Séraphin Secchi venu de Rome ; les États de Languedoc, du 2 mars au 23 juin, présidés cette fois par l'évêque de Castres et, depuis la fin du mois de mai, par le nouvel archevêque de Toulouse Charles de Montchal³ ; une grande foire, décrétée pour cette occasion par les capitouls, qui attirait la multitude. La concomitance des trois concourt à l'éclat de la solennité.

Notre examen du culte toulousain de saint Thomas d'Aquin procédera en trois points : 1. La translation des reliques en 1628 ; 2. La dévotion civique au saint ; 3. L'iconographie toulousaine du saint.

* Communication présentée le 23 novembre 2010, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2010-2011 », p. 282.

1. « *Qui regia benignitate ecclesiae voluit esse patrinus.* » J. J. PERCIN, *Monumenta conventus Tolosani*, Toulouse, 1693, p. 92, n° 10. Mais Percin fait erreur sur la personne en mentionnant le duc de Bourgogne.

2. Selon les Actes du chapitre, étaient représentées les provinces d'Europe (France, Espagne, Portugal, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Pologne, Russie), du Nouveau Monde (Mexique, Pérou, Chili, Équateur) et d'Extrême-Orient (Philippines).

3. Du fait de la réunion des États, étaient présents à Toulouse les évêques de Mirepoix, de Lavaur, d'Alet, de Lodève et le coadjuteur de Saint-Pons.

Le déroulement de la translation en juin 1628

L'événement a fait l'objet de trois comptes rendus : le procès-verbal manuscrit rédigé en latin par les dominicains de Toulouse, dont la photographie a été publiée par Georges Costa⁴ et le texte édité par Célestin Douais⁵ ; l'*Histoire générale de Languedoc*⁶ y consacre tout un paragraphe intitulé « Élévation des reliques de saint Thomas d'Aquin durant le chapitre général des jacobins tenu à Toulouse » ; enfin les Annales manuscrites de la ville⁷ en font l'unique objet de l'année 1628.

Pour préparer la translation, les dominicains de Toulouse ont pris d'abord l'initiative de commander un nouveau reliquaire d'orfèvrerie, pour lequel le sous-prieur Michel Ballaure s'est rendu à Paris passer un marché avec l'orfèvre Jean II de Laon le 27 mai 1619. Malheureusement l'acte notarié, retrouvé et publié par Georges Costa⁸, ne fournit pas la description détaillée de l'ouvrage. Ils ont ensuite entrepris, de leur propre initiative, la construction d'un mausolée (fig. 1) pour exalter les reliques, qui serait l'ouvrage de deux frères experts en matière de sculpture et d'architecture, Claude Borrey et Raymond Renard⁹. La première mention datée de ce chantier concerne le don en 1623 de deux colonnes de marbre par Charles de Gonzague, duc de Nevers. Les autres colonnes furent acquises par le couvent grâce aux ressources provenant des dons et des quêtes.

Quant aux préparatifs immédiats, ils ont consisté en deux écrits destinés à préparer la translation, sortis des presses toulousaines juste avant la Pentecôte de 1628.

L'un est une biographie du saint, due au sous-prieur du couvent des Jacobins, intitulée : « *Histoire de la vie, mort & translation de l'Angélique Docteur S. Thomas d'Aquin, de l'ordre des FF. Prescheurs*. Composée par P. F. Dominique DUNANT¹⁰, Religieux de la Congrégation Occitane réformée, de l'Ordre des FF. Prescheurs. À Tolose, par R. Colomiez, imprimeur du Roy, 1628. » À la fin de son texte de deux cent quarante et une pages au format in-12, l'auteur déclare : « Écrivant ceci le jour de l'octave de l'Ascension [8 juin], je ne dis rien de la translation qui se doit faire après-demain, jour sacré de Pentecôte [11 juin] 1628, le Révérendissime Général de l'Ordre et le chapitre général assemblés en cette catholique ville de Toulouse, n'en sachant les particularités ni futurs événements, peut-être miraculeux. » L'approbation des censeurs (Gabriel Ranquet, prieur, et Jean-Dominique Rey) ainsi que la permission de l'inquisiteur (Pierre Girardel) portent la date du 10 juin 1628¹¹. Par une épître préliminaire en sept pages d'un français emphatique, l'auteur lettré dédie son ouvrage au Maître général Séraphin Secchi dont on attendait la présence¹². L'auteur ne manque pas de remercier le maître général de l'appui qu'il a donné à la réforme inaugurée au couvent de Toulouse. « Chacun scait le soin indicible que vous avez pris pour restablir la vie régulière en son premier lustre et éclat, et en cet endroit favorisé vostre petite congrégation, qui s'efforce de s'animer de vostre esprit, qui n'est autre que celui des nos saints et premiers pères. »

4. Georges COSTA, « Travaux d'art aux Jacobins de Toulouse sous le règne de Louis XIII », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXVII, 2007, p. 201-229 (figure 23, p. 228).

5. C. DOUAIS, *Les reliques de saint Thomas d'Aquin*. Textes originaux, Paris, Poussielgue, 1903, document XXXI, p. 256. Douais n'a retenu que la première signature, celle du prieur Gabriel Ranquet, alors que l'original est signé sinon par tous les frères de Toulouse, au moins par les notables.

6. *Histoire générale de Languedoc*, t. XI, p. 1023.

7. A.M. Toulouse, BB 278, p. 265-283, dont je dois la copie au directeur François Bordes, que je remercie.

8. G. COSTA, « Une œuvre d'orfèvrerie parisienne : la châsse de saint Thomas d'Aquin aux Jacobins de Toulouse (1619-1621) », dans *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 2005, p. 37-46.

9. Sur le monument lui-même je n'ai rien à ajouter à ce qu'en a remarquablement écrit G. COSTA, « La nouvelle présentation des reliques de saint Thomas d'Aquin » dans l'article cité ci-dessus note 4 : *M.S.A.M.F.*, t. LXVII, 2007, p. 211-220.

10. Dominique Dunant (1590-1646), né en Savoie, filleul de saint François de Sales, avocat devenu dominicain, était profès du couvent de l'Annonciation à Paris. Il était sous-prieur aux Jacobins de Toulouse lors de la publication de son livre. Maître Ridolfi le choisit pour être le premier prieur de la réforme du couvent de Saint-Sixte à Rome. Après la déposition de Maître Ridolfi (27 avril 1644), il revint finir ses jours au couvent de l'Annonciation de Paris. Th. SOUÈGES, *L'Année Dominicaine*, May, Première partie, Amiens, 1686, p. 826-827.

11. L'ouvrage devait à tout prix être sorti des presses à temps : « Lecteur, étant pressé d'achever ce livret pour notre chapitre général, je n'ai eu le loisir de relire attentivement mon manuscrit, ni aussi les épreuves de l'imprimeur, voilà pourquoi il ne manque pas de fautes » s'excuse l'auteur à la dernière page, avant une liste d'errata.

12. Séraphin Secchi, de la province de Lombardie, Maître de l'Ordre de 1612 à sa mort à Avignon en 1628. L'estime que lui portaient les dominicains réformés se lit dans *L'Année Dominicaine*, May, Première partie, Amiens, 1686, p. 189 : « Il avait été un très bon général, et si grand ami de l'observance régulière que, pour en donner un témoignage authentique à sa mort, il ordonna que son cœur serait porté à Paris, au couvent de la rue Saint-Honoré [fondé par Michaelis], où l'on vivait dans une rigueur admirable. »

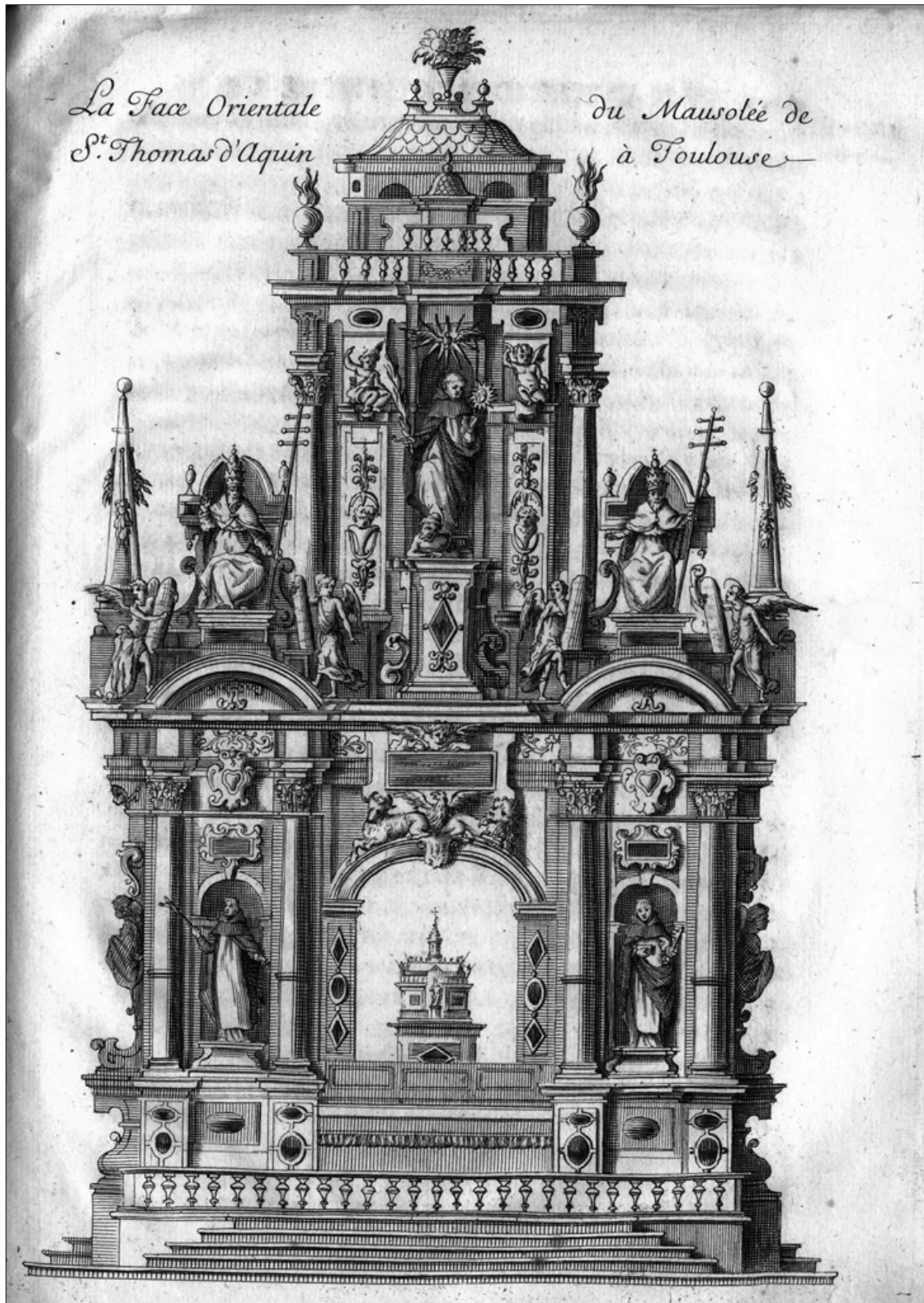


FIG. 1. LE MAUSOLÉE DE SAINT THOMAS AUX JACOBINS, gravure du XVII^e siècle.

À la page de titre, une vignette représente un Thomas d'Aquin en saint docteur, qui est la partie la plus originale de l'ouvrage et sur laquelle il faudra revenir en traitant de l'iconographie toulousaine. Tel est le livre par lequel les dominicains de Toulouse projetaient d'instruire le public de la vie du saint et des circonstances de l'arrivée de son corps en 1369.

L'autre écrit¹³, d'un format un peu plus petit que le précédent et de 68 pages, émane de Jacques Lavour, avocat au Parlement, ancien capitoul, qui exprime le point de vue de la religion civique. L'opuscule est ainsi intitulé : « *Don du corps de S. Thomas d'Aquin & sa translation à la ville de Tolose*, traduit de latin en françois par M. J. LAVOUR, advocat Tolosain. A Tolose, chez I. Boude et N. d'Estey, près le collège de Foix ». Ce mince livret présente l'intérêt de faire entrevoir dans quel climat politique et religieux les dominicains de Toulouse ont entrepris, autour de 1620, de doter les reliques de Thomas d'Aquin d'un nouveau reliquaire plus somptueux, qui serait ensuite placé dans un tombeau plus monumental. Les nouveautés artistiques érigées à la gloire de saint Thomas devaient être inaugurées lors du chapitre général de l'Ordre qui serait célébré à Toulouse pour la Pentecôte de 1628.

Par la première partie de son opuscule (p. 1-50), Jacques Lavour, ancien capitoul de 1626¹⁴, s'adresse aux capitouls de 1628, afin de leur expliquer pourquoi les magistrats municipaux de Toulouse doivent rendre à saint Thomas d'Aquin des hommages civiques, selon une coutume dont personne, affirme-t-il, ne semble connaître la raison. La seconde partie du livret (p. 51-66) donne la traduction par le même Lavour d'un document latin conservé aux Jacobins, relatant comment le corps de saint Thomas a été donné par le pape Urbain V à Toulouse et comment la relique y a été reçue en 1369¹⁵. L'ouvrage insiste sur le parallèle entre les deux translations, la première en 1369, lors de l'arrivée du corps du saint à Toulouse, la seconde en 1628, pour l'inauguration du nouveau mausolée. Ni en solennité ni en dévotion la seconde ne s'annonce inférieure à la première. Lavour écrit, en effet, à la date du 20 mai, trois semaines avant la fête de Pentecôte.

Sur le frontispice gravé du livre¹⁶, au centre d'un décor architectural couronné par les armes de la ville, Thomas d'Aquin est représenté en docteur de l'eucharistie¹⁷. Nous retrouverons cette figure en traitant de l'iconographie toulousaine de Thomas d'Aquin.

La translation des reliques s'effectue en deux fois, la première le dimanche de Pentecôte 11 juin, qui est la phase dominicaine, puis la seconde, le dimanche de la Trinité 18 juin, qui est la phase épiscopale.

Le jour de Pentecôte, date traditionnelle dans l'Ordre pour l'ouverture du chapitre général, c'est le Maître général Secchi qui officie, assisté par Pierre Girardel, vicaire général de la congrégation réformée d'Occitanie, et par Gabriel Ranquet, prieur du couvent de Toulouse. Il procède dans le chœur des frères à l'ostension des ossements un par un, qu'il prend dans l'ancien reliquaire puis qu'il dépose dans le nouveau. Pour marquer l'événement, le chapitre général décidera, en sa première ordination, que désormais la fête liturgique de saint Thomas comportera dans tout l'Ordre une octave solennelle¹⁸. Dans sa lettre d'envoi des actes du chapitre général, que Maître Secchi avait rédigée peu de temps avant de mourir à Avignon, il rappelait l'événement qu'il avait vécu à Toulouse : « *Vidimus et praesentes venerati sumus pretiosissima angelici nostri doctoris s. Thomae ossa, eaque in amplioem et digniorem locum nostra ipsi manu transtulimus* »¹⁹.

Durant la semaine de Pentecôte, comme de coutume lors de chaque chapitre général, se tenaient dans l'église des séances publiques de joutes théologiques auxquelles participaient les professeurs de l'université. C'est ainsi que le jeune Hyacinthe Chalvet, promis ensuite à une féconde carrière de théologien, fait, à vingt-trois ans et à

13. Livret rarissime, dont ne semble subsister qu'un seul exemplaire, à la bibliothèque des dominicains de Toulouse.

14. Dans les Annales de la ville, il est appelé Jacques de Lavour, représentant le capitoulat de Saint-Étienne. Son portrait figure dans la galerie des capitouls de 1625-1626 : Christian CAU, *Les capitouls de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1990, p. 116-117.

15. Toutes les citations faites ici transcrivent le texte de Lavour en modernisant graphie et ponctuation.

16. Dimensions du frontispice : Hauteur 140 mm ; Largeur 82 mm. La gravure n'est pas signée.

17. Sur ce thème de l'iconographie thomasienne, voir Aliénor CAMBOURNAC, *L'iconographie de saint Thomas d'Aquin après le concile de Trente (1567-1700)*, Mémoire dominicaine, N° IX, Paris, Cerf, 2009, p. 71-94.

18. « *De sancto Thoma angelico nostro doctore, cuius sacras reliquias hic praesentes venerati sumus, et reverendissimus pater magister noster generalis ex angustiiori loco in ecclesiam hanc nostram et in arcam novam argenteam auro contestam, elegantique opere confectam, sua manu transtulit, octava solennis in toto ordine celebretur cum duabus lectionibus de tempore quadragesimali homiliae currentis.* » (*Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica* – désormais cité *M.O.F.P.H.* –, XI, p. 360.

19. *M.O.F.P.H.*, XI, p. 354.

peine ses études achevées, ses premières armes : il est choisi parmi ses égaux pour défendre publiquement les thèses thomistes concernant le mystère de la Trinité²⁰. Les Annales manuscrites de la ville ont enregistré un autre épisode de ces festivités intellectuelles :

Ce chapitre general ne fut pas seulement celebré par la ceremonie de la translation, mais encore par diverses actions publiques que firent les religieux de cet ordre durant qu'il continua ; plusieurs grands predicateurs de toutes les nations y prescherent, et divers sçavants hommes y soutinrent des thezes publiquement. Messieurs les capitouls y estoit soigneusement invités par ces religieux et ils s'y trouvoient ordinairement. Le premier qui soutint des thezes causa de l'estonnement à toute la chrestienté qui estoit là comme assemblée en un ; il estoit espagnol de nation et nommé Joannes Spilla ; cet esprit prodigieux ne voulut point faire des thezes particulieres et distinctes, comme on a accoustumé de faire en ces occasions, mais il se contenta de publier qu'il soustiendroit pour veritable et orthodoxe tout ce qui est contenu dans toutes les œuvres de saint Thomas, tous ceux qui veirent cette proposition attribuerent d'abord cette entreprise si hardie à la vanité de sa nation, ne se pouvans persuader qu'il fust possible à un esprit humain d'avoir sy presantes toutes les matieres que ce grand docteur a traictées en un si grand nombre de volumes, comme il estoit necessaire de les avoir pour en respondre sur le champ. On veit neantmoins depuis que ce grand homme n'avoit rien entrepris au-dessus de ses forces, car il respondit durant trois jours entiers aux arguments de tous les plus savants non seulement de son ordre qui estoient presens, mais mesmes de tous les plus habiles homme de noste ville et de nostre province qui en est aussi feconde que nation du monde, avec une solidité et subtilité incroyable, et jamais on ne luy fait proposition qu'il ne confirmat ou explicat ou reffutast par un grand nombre de passages de toutes les œuvres de celui qu'il avoit entrepris de deffendre, ce qui a esté jugé digne d'estre sceu de la posterité comme une chose dont nous n'avons point ouy parler dans les siecles passés.

Les séances académiques donnèrent lieu aussi à un conflit de préséance entre le parlement et l'archevêque. Lorsque les cinq présidents et conseillers de la cour arrivèrent dans l'église, là où se tenaient toutes les assemblées de l'université, ils trouvèrent leurs sièges habituels, premiers en rang, occupés par l'archevêque et quatre autres évêques, les magistrats devant se disperser et être relégués sur les côtés. Aussi le Parlement, son privilège de préséance étant bafoué, décida-t-il d'en appeler au roi²¹.

Le dimanche de la Trinité, c'est l'archevêque Charles de Montchal qui officie à son tour : ostension des ossements, messe pontificale, procession générale²². En voici le récit retenu par les Annales de la ville :

Le dix huitiesme jour du mesme moys de juin auquel l'eglise celebroit la feste de la très sainte Trinité, la translation de ses saintes reliques fut faite avec grande solemnité.

Monseigneur notre archevesque, pour faire cete action avec plus de celebrité, y invita le peuple et toutes les compagnies de la ville, et affin que l'esclat adjousta quelque chose à la devotion, il ordonna une possession generale, tant des parroisse que de toutes les communautés religieuses de la ville, qui toutes s'estant randues dans l'eglise de ces bons religieux, comme aussi le parlement vestu de robes rouges et messieurs les capitouls et bourgeois et les autres compagnies seculieres de la ville avec les ornemens de leurs charges,

Monseigneur l'archevesque, revestu pontificalement, assisté de son chapitre et placé sur un theatre fait exprès devant le grand autel de la mesme eglise²³, fait l'elevation de ses saintz ossements qu'il monroit l'un après l'autre à une foule de peuple qui s'y estoit assemblée, et les changea de l'antienne chasse dans la nouvelle.

Après que la translation fut achevée, Monseigne[ur] l'archevesque estant descendu du theatre, alla celebrer pontificalement la messe, et ensuite la possession generale se fait, où la chasse estoit portée par des religieux, messieurs les capitouls estant auprès, devant laquelle marchaient les chapitres, les parroisses et les communautés

20. Voir sa notice dans *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, II, p. 698-699. Son *Theologus ecclesiastes* a commencé d'être imprimé à Toulouse en 1653 par Raymond Bosc.

21. Voir P. JULIEN, « Droit au chœur : conflits de préséance entre parlements et archevêché à Toulouse et Aix-en-Provence au XVII^e siècle », dans *L'édifice religieux : lieu de pouvoir, pouvoir du lieu*, sous la dir. de Pascal JULIEN, Rives, 6, 2000, p. 41-56.

22. Sur les processions et leurs itinéraires, voir F. BORDES, « Une perception de l'espace urbain : cortèges officiels et processions générales à Toulouse du XIV^e au XVI^e siècle », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXIV, 2004, p. 135-153.

23. Une estrade placée devant le mausolée du côté des fidèles.

religieuses, et après elle, Monse[eigneu]r l'archevesque assisté de ses archidiacres et suivy de ses eclesiastiques et domestiques, et après lui suivoit le parlement en corps et robes rouges, après le parlement venoient les tresoriers de France²⁴, l'université avec leurs robes violettes, et toutes les autres compagnies seculieres. Cet[t]e possession fut, en tel ordre, en l'église metropolitaine²⁵, d'où elle retourna en l'église des freres Prescheurs où tous receurent la benediction de Monseigneur l'archevesque, après quoi chascun se retira.

La dévotion traditionnelle de Toulouse

Jacques Lavour insiste sur l'une des raisons pour lesquelles le pape Urbain V a attribué à Toulouse le corps de saint Thomas : parce que les Toulousains sont un peuple très dévot, comme l'indique le récit original du XIV^e siècle traduit par lui.

Je vous commande, dit Urbain V, d'apporter tout le corps ensemble en votre couvent de la ville de Toulouse. Parce que dedans cette ville a été le premier commencement et l'institution de votre Ordre, et votre église y est très belle. Et parce que le peuple de ladite ville y est très dévot. Et pour une troisième, parce que en ladite ville y a été érigée une université et étude de théologie, de laquelle nous entendons dorénavant S. Thomas être le chef. (Lavour, p. 63)

Quelle interprétation Lavour donne-t-il de cette clause ? Il n'entend pas seulement par là « la piété et intégrité de vie de nos anciens Toulousains » (Lavour, p. 26-27), mais surtout « l'aversion que ce peuple de Toulouse avait contre les hérésies et les devoirs et obéissance rendus à Dieu et à son Église » (Lavour, p. 42). Or en période de reconquête catholique, le peuple toulousain n'est pas moins dévot en 1628 qu'en 1369 : « L'affection témoignée par notre peuple à S. Thomas en sa réception en cette ville de Toulouse » (Lavour, p. 11) se renouvelle tout autant pour la translation d'à présent.

Saint Thomas patron tutélaire de la ville

Car, depuis 1369, saint Thomas d'Aquin a été choisi comme « un de nos patrons tutélaires » (Lavour, p. 27), il est devenu « l'un de ces grands saints que Dieu nous a donnés pour gardiens et que cette ville a pris pour patrons » (Lavour, p. 50). Aussi les capitouls, comme magistrats municipaux et au nom de la ville, sont-ils appelés à lui rendre en corps, par deux fois, un hommage public, tout ce qu'il y a de plus officiel.

Tout d'abord à leur entrée en charge, le 21 décembre²⁶.

La première [redevance], en les obligeant, dès qu'ils sont revêtus de la robe de leur dignité et magistrature²⁷, de l'aller saluer sans autre divertissement, et porter à ses pieds les premiers honneurs de leurs charges, le prier de les assister et [de] favoriser leur conduite et direction par son intercession. (Lavour, p. 10)

Lavour relate aux capitouls de 1627-1628 comment il a eu lui-même à s'acquitter de ce premier hommage :

Ayant eu l'honneur l'année 1626 de passer par la même charge en laquelle vous êtes à présent, le 21^e jour du mois de décembre, jour et fête de S. Thomas l'Apôtre, destiné à prendre les robes que cette ville de Toulouse donne à

24. Trésoriers de France : officiers composant le tribunal appelé bureau des finances, chargé des affaires relatives au domaine et aux impositions.

25. Où l'attendait le prince de Condé, Henri II de Bourbon, commandant en chef des troupes royales en Languedoc, Aquitaine et Dauphiné, à la tête de la noblesse en corps. Le chapitre général prescrivit, parmi les suffrages, que chaque prêtre de l'Ordre célèbre une messe pour le prince de Condé, « *qui sua praesentia et humanitate hoc nostrum capitulum condecoravit* ». *M.O.F.P.H.*, XI, p. 376.

26. Les capitouls, élus le 26 novembre, entrés en charge le 13 décembre, revêtaient leur robe d'apparat le 21 décembre.

27. Les capitouls, au nombre de huit, revêtaient un vêtement d'apparat, représenté sur leur portrait peint. « Dans toutes les cérémonies publiques, les capitouls portent une somptueuse tenue, mi-partie rouge et noire (les couleurs de la ville), composée de trois pièces : une robe longue à larges manches, en drap doublé à l'extérieur de velours ; un manteau dit "comtal", parce que passant pour être l'ancien habit des comtes de Toulouse, sans manches, en velours doublé à l'intérieur de satin blanc, orné d'épaulettes à trois rangs d'hermine et d'or ; et le chaperon qui n'est pas une coiffure mais une sorte d'étole descendant dans le dos. » Michel TAILLEFER, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, p. 65.

ses capitouls, je fus averti en la prenant, comme vous l'avez été aussi, que la première action que j'avais à faire, après être revêtu de cette marque de magistrature, était d'aller, avant toute autre œuvre, saluer le corps de S. Thomas d'Aquin, en l'église des Révérends Pères Prêcheurs où il repose. (Lavaur, p. 4)

La seconde cérémonie, « de beaucoup plus relevée que la première », se déroule à l'occasion de la fête liturgique de saint Thomas, célébrée alors le 7 mars, et consiste en

l'offrande annuelle de deux gros cierges de cinquante livres de cire, que les mêmes sieurs capitouls, accompagnés de leurs officiers de la maison de ville, vont offrir devant son corps à l'entrée de sa fête : laquelle offrande ils lui présentent avec célébrité²⁸, conduits par ces bons religieux, qui – par une humilité chrétienne et religieuse, en reconnaissance de l'affection témoignée par notre peuple à S. Thomas en sa réception en cette ville de Toulouse – partent de leur couvent pour venir chercher messieurs les capitouls et leurs officiers, la veille de la fête, avant l'heure de vêpres, pour les conduire dedans leur église et les présenter devant ce grand saint, leur frère, devant lequel, joignant leurs oraisons avec celles de messieurs les capitouls, font prières à notre Dieu qu'il lui plaise par son intercession avoir l'offrande de la ville agréable, et tous ses habitants sous sa protection et singulière recommandation. » (Lavaur, p. 11)

Jacques Lavaur relate avec un peu plus de détails cette cérémonie, dont il a été l'un des acteurs en 1626 :

Le 6^e jour du mois de mars suivant, [je vis] arriver, avant l'heure de vêpres, dedans notre maison de ville, la bannière de ce même saint, suivie des religieux de Saint-Dominique du même couvent, entrer deux à deux dans la grande salle appelée anciennement le palais de la maison commune et à présent le grand consistoire, où se font les assemblées générales et se rend la justice publique, et là ces bons Pères attendre que messieurs les capitouls s'étant revêtus de leurs ornements sortent en pompe avec leurs trompettes et hautbois, faisant porter devant eux par deux officiers de la ville, habillés de leurs livrées, deux gros cierges de cire avec les armes de la ville, et en cet équipage être conduits par lesdits religieux, en ordre de procession, dedans leur église et devant l'autel au-dessus duquel repose le corps de ce grand saint, auquel ces deux cierges sont offerts par messieurs les capitouls. (Lavaur, p. 5)

Jacques Lavaur ne mentionne pas le fait (rapporté par l'historien dominicain Percin²⁹) que le 7 mars, jour de la fête du saint, les huit capitouls venaient en corps, tout aussi cérémonieusement mais sans être escortés par les dominicains, assister à la grand'messe dans l'église des Jacobins, où ils siégeaient sur un banc spécialement dressé pour eux.

La protection céleste de S. Thomas sur Toulouse

En rendant à Thomas d'Aquin de tels hommages officiels, l'autorité communale reconnaît que le saint a exercé sur la ville une protection efficace tant par la présence de ses reliques que par sa doctrine de l'Eucharistie. Lui « qui n'a respiré pendant sa vie que par la divinité du Saint-Sacrement de l'autel, qui a composé ce divin office que l'Église célèbre tous les ans, les jours et octave de la fête de ce Saint-Sacrement, qui en a si hautement relevé les mystères par les divins écrits qu'il nous en a laissés pour sa défense » (Lavaur, p. 20), son intercession tutélaire a chassé de Toulouse l'hérésie touchant le sacrement de l'autel, elle a maintenu les Toulousains dans la foi catholique, apostolique et romaine au Saint-Sacrement.

Non seulement la peinture [= l'image] de ce grand saint³⁰, que l'Église nous représente tenant la custode de ce Saint-Sacrement à la main, mais son corps glorieux que nous possédons réellement et véritablement en cette ville de Toulouse, rayonné³¹ de la divinité de ce Saint-Sacrement, a rejeté de l'enceinte de nos murailles les hérétiques

28. Avec célébrité, c'est-à-dire avec solennité, magnificence.

29. PERCIN, *Monumenta*, p. 226, n° 5. Selon Percin (n° 4) les cierges offerts par les capitouls étaient de cent livres.

30. C'est-à-dire son image.

31. Nous dirions irradié.

sacramentaires³², ennemis de la réalité de ce Saint-Sacrement, – et, par une favorable protection et assistance, a tellement préparé les cœurs de nos pères et de nous leurs enfants à soutenir la sainte doctrine et croyance universelle de l'Église catholique, apostolique et romaine sur ce Saint-Sacrement de l'autel, – qu'il n'a pu souffrir que la semence de cette hérésie, quoique répandue fort abondamment parmi nous, y ait pullulé ni poussé la moindre racine en pas une des familles résidant à présent dedans cette ville de Toulouse. (Lavaur, p. 20-21)

Que Toulouse, dans une région à forte implantation huguenote, demeure un bastion de la Contre-Réforme, constitue un véritable miracle attribué au saint docteur.

Miracle évident et dû manifestement aux saintes reliques que nous possédons, et d'autant plus grand que cette ville, en grandeur la seconde de ce royaume de France, se trouve faire visage à bord³³ à ces deux grandes provinces de Guyenne et du Languedoc, infectées à notre voisinage depuis la naissance de cette hérésie en ce royaume de France. (Lavaur, p. 22)

Dès lors Toulouse reconnaît Thomas d'Aquin pour libérateur et protecteur miraculeux contre cette « peste et venin mortel de l'hérésie » (Lavaur, p. 25). C'est pourquoi le royaume de France « le prend pour bouclier » (Lavaur, p. 25).

Aussi, au moment où Louis XIII fait campagne dans le Midi protestant pour la reconquête catholique de son royaume, tandis que se poursuit encore le siège de La Rochelle, à Toulouse on demande à saint Thomas

qu'il lui plaise de prendre l'expulsion entière de l'hérésie de ce royaume de France pour la récompense que Dieu lui a promise pour avoir si bien écrit et si divinement parlé du saint et auguste sacrement de l'autel. (Lavaur, p. 47)

Le motif eschatologique pour lequel on invoque saint Thomas se précise ainsi :

Afin que par son intercession, comme Dieu réserva miraculeusement l'extirpation de l'hérésie des Albigeois au roi S. Louis [...], nous voyons de même en nos jours notre roi très chrétien Louis XIII [...] triompher en bref des calvinistes rebelles sacramentaires, successeurs des Albigeois, et de même qu'eux, alliés avec les Anglais, anciens ennemis de notre religion et de cette monarchie³⁴. Et généralement ce royaume de France entièrement remis à son obéissance, et à la pure, vraie et universelle croyance de l'Église catholique, apostolique et romaine du saint et auguste sacrement de l'autel, que ce grand docteur S. Thomas a si mystérieusement traitée, pour la défense de laquelle nos pères ont vaillamment combattu dedans cette ville de Toulouse – et nous l'avons virilement et généreusement défendue – et que nos descendants maintiendront (s'il plaît à Dieu) jusques à la fin du monde, tandis qu'à l'exemple de leurs devanciers ils craindront Dieu et porteront à ces grands saints qu'il nous a donnés pour gardiens, et que cette ville a pris pour patrons, l'honneur et le respect dû à leur sainteté. (Lavaur, p. 49)

L'iconographie toulousaine de saint Thomas d'Aquin

Le médaillon du musée Paul-Dupuy (fig. 2)

La première image disponible n'est toulousaine que par sa localisation au musée de Toulouse, mais la provenance de ce médaillon émaillé, haut de 15 cm, large de 12 cm, n'est pas connue, son entrée au musée n'étant documentée d'aucune façon.

32. Sacramentaire : le mot, dans l'histoire religieuse moderne, ne désigne plus que les livres contenant autrefois les prières de la messe et des autres sacrements, mais était alors employé comme sobriquet par les catholiques à l'adresse des hérétiques enseignant des erreurs sur l'eucharistie et par les luthériens eux-mêmes à l'adresse de ceux qui niaient la présence réelle du Christ dans la sainte cène.

33. C'est-à-dire frontalière à la Guyenne et au Languedoc.

34. Le procès-verbal solennel de la translation des reliques, grand parchemin décoré (0,815 m x 0,610) dont la photographie est publiée par Georges COSTA, « Travaux d'art aux Jacobins sous le règne de Louis XIII », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXVII (2007), p. 201-229 (p. 228), a été rédigé après la capitulation de La Rochelle (28 octobre 1628), que mentionne le texte : ainsi estimait-on exaucée la prière à saint Thomas.



FIG. 2. MÉDAILLON ÉMAILLÉ DE SAINT THOMAS D'AQUIN, Musée Paul-Dupuy, Toulouse.



FIG. 3. FRONTISPICE DE J. LAVAUR, *Don du corps de S. Thomas d'Aquin & sa translation...*, Toulouse.

Saint Thomas, juvénile et rayonnant, est représenté debout, vêtu de la chape noire sur la robe blanche. Son capuce, rabattu sur les épaules, est de forme étroite, à l'ancienne, mais aussi comme le portaient les réformés de la congrégation d'Occitanie. Il a le soleil rayonnant sur la poitrine et la chaîne d'or qui sont ses attributs iconographiques habituels. De la main gauche, il élève l'ostensoir, tandis que la droite manie la plume, attribut du docteur, et ici, très explicitement du docteur de l'eucharistie, tandis que la colombe de l'Esprit Saint l'inspire. Sur le bureau est placé un crucifix discret, mais qui appartient à la légende du saint, ici simplement suggérée par ce qui n'est pas un simple décor. En effet, selon le premier biographe de saint Thomas en 1323, le frère sacristain du couvent de Naples, alors qu'il observait Thomas d'Aquin en oraison, « entendit tout à coup, à l'endroit vers lequel le docteur s'était tourné pour prier avec des larmes, une voix émanant du crucifix, qui disait : “Thomas, tu as bien écrit sur moi. Que recevras-tu de moi comme récompense de ton labeur ?”. Il répondit : “Rien d'autre que toi, Seigneur”³⁵. »

Le frontispice du livre de Lavour (fig. 3)

Ce frontispice est un décor d'architecture, dominé par les armes de la ville de Toulouse, au centre duquel s'inscrit le cadre gravé (44 x 32 mm) représentant le saint docteur assis à son bureau, visage juvénile, auréolé de rayons, soleil rayonnant sur la poitrine, mais sans la chaîne d'or habituelle, l'ostensoir dans une main, la plume dans l'autre. Il écrit dans le livre ouvert, qu'un coussin relève. À droite du saint, la barrette doctorale est posée sur le bureau. Tout suggère que le saint est en train d'écrire sur le sacrement de l'autel et qu'il est donc représenté là en docteur de l'eucharistie.

Le frontispice du livre de Dunant (fig. 4)

Le graveur anonyme a représenté – dans un cadre de petites dimensions (70 x 52 mm) – un saint Thomas, assis à son bureau, très animé, très baroque. Du fait qu'il n'est pas revêtu de la chape noire, il est moins solennel. Son habit n'est pas sagement aligné : son capuce et ses manches paraissent débraillés. La tête et surtout les mains sont en mouvement. Les cheveux de la couronne monastique sont ébouriffés. On admire la beauté du visage et des

35. *L'histoire de saint Thomas d'Aquin de Guillaume de Tocco (1323)*, traduction française par Claire Le Brun-Gouanvic, Paris, éd. du Cerf, 2005, p. 85.

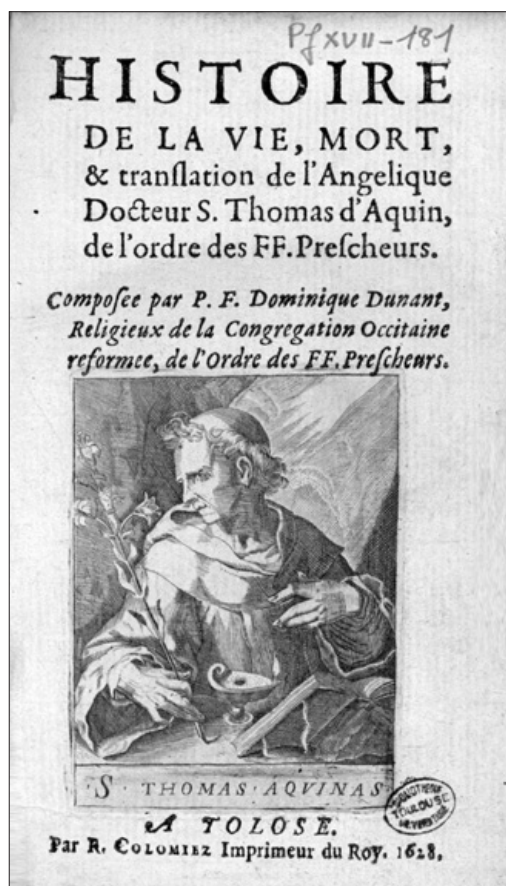


FIG. 4. FRONTISPICE DE D. DUNANT, *Histoire de la vie, mort & translation...*, Toulouse, 1628.

l'eucharistie que saint Thomas est ainsi représenté.

Le médaillon peint par le frère Jean Rosier (fig. 5)

Le procès-verbal de la translation, décoré en 1628 par le dominicain Jean Rosier⁴⁰, comporte en tête un médaillon ovale (72 x 53 mm) tenu par deux angelots. Saint Thomas, au visage sévère, tonsuré selon l'usage monastique, est représenté en buste, tourné de trois quarts vers la droite. Il est revêtu de la chape noire, ornée de la chaîne d'or et sur laquelle brille l'escarboucle. La colombe du Saint-Esprit lui inspire à l'oreille son discours. De la main droite il écrit sur le livre qu'un jeune acolyte ouvre devant lui. De la main gauche, il dresse un lys, dans la floraison duquel apparaît le crucifix, thème utilisé aussi par le graveur du frontispice de Dunant. À gauche du saint, à droite pour l'observateur, le peintre a placé l'ostensoir du Saint-Sacrement comme emblème propre du docteur de l'eucharistie.

mains. Manifestement il a autre chose à faire qu'à se présenter en tenue de parade. Son écriture théologique est un combat spirituel.

Dans le haut à droite, un rayon de la lumière divine descend sur lui, mais l'éclairage vient de la droite : l'extrémité inférieure de la plume projette une ombre. Dans la partie basse la représentation est réaliste : le livre ouvert, dont pendent les deux attaches ; la lampe à huile allumée ; la main qui tient la plume, celle-ci taillée en biseau.

D'autres originalités surprennent : sur le front du saint une étoile minuscule, qu'on croirait empruntée à l'iconographie de saint Dominique, mais qui ici remplace le soleil sur la poitrine³⁶, et surtout la hampe de la plume qui devient un lys dans lequel apparaît discrètement un crucifix. Le lys, attribut obligatoire dans la main de saint Dominique, est insolite dans la main de saint Thomas³⁷. Pourtant, sur la face orientale de la châsse, dont l'iconographie avait été commandée de Toulouse à l'orfèvre parisien, figurait un saint Thomas de deux pans de haut (0,45 m), portant un collier d'or garni de diamants et d'une belle rose garnie aussi de diamants fins, et en une de ses mains il portait un ciboire et en l'autre un lys³⁸. Ce lys, en lequel se métamorphose la plume, est bien une originalité toulousaine.

Or dans le lys en fleur s'esquisse un crucifix. On pourrait dire aussi bien que la hampe de la plume se métamorphose en crucifix fleuri, sur lequel saint Thomas jette son regard. C'est donc ainsi que le graveur a évoqué la scène du *bene scripsisti de me*, dont il a créé une représentation synthétique : le crucifix constituant en même temps la récompense promise par la voix céleste³⁹. Comme la tradition postérieure à Guillaume de Tocco mettait l'épisode du *bene scripsisti* en relation avec les écrits de saint Thomas sur l'eucharistie, c'est bien en docteur de

36. Noter cependant que Guillaume de Tocco consacre le chapitre 54 de la Vie du saint à « l'étoile que l'on vit entrer dans la chambre de notre docteur et se poser sur sa tête ». *Op. cit.*, p. 113.

37. Le corpus d'iconographie thomasienne rassemblé par Aliénor Cambournac n'en contient pas un seul exemple.

38. Description du reliquaire dans l'inventaire de la sacristie en 1682 : A.D. Haute-Garonne 112 H 34.

39. Pourrait-on aller jusqu'à dire qu'à Toulouse, là où les poètes sont honorés par la remise d'une fleur, Thomas reçoit en récompense de son écrit cette fleur en laquelle sa plume se transforme, ou même qui devient sa plume ?

40. Jean Rosier avait fait profession au couvent de Toulouse le 24 mars 1621. Il figure parmi les trente-sept signataires du procès-verbal, où il a ajouté à son nom la mention *pinxit*.

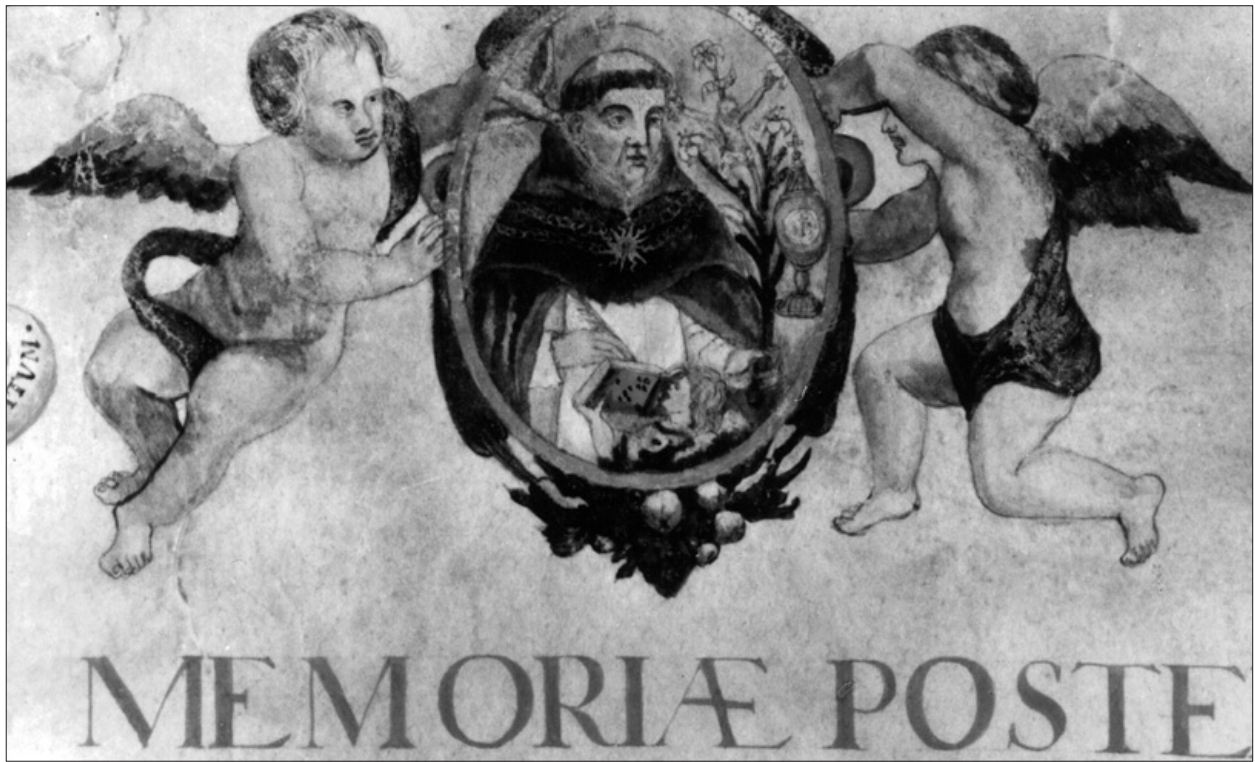


FIG. 5. FRONTISPICE PEINT PAR JEAN ROZIER, procès-verbal de la translation, 1628. Cliché J. Dieuzaide.

La statue de saint Thomas en chérubin (fig. 6)

Sur la façade orientale du monument, au centre du premier étage, surmontant la nouvelle châsse, se dressait dans une niche la statue. Nous ne connaissons cette sculpture, d'une iconographie originale, propre à Toulouse, que par les vues d'ensemble dans lesquelles elle ne constitue qu'un détail plus ou moins bien représenté. Saint Thomas, debout, la colombe du Saint-Esprit planant au-dessus de sa tête, brandit de la droite vers le ciel un glaive flamboyant, tandis que, de la gauche, il élève un ostensor rayonnant. Le saint piétine l'hérésie représentée comme un personnage à visage humain, écrasé à terre⁴¹. Saint Thomas était donc représenté ici en défenseur de la foi triomphant de l'hérésie.

La victoire remportée par saint Thomas sur l'hérésie était confirmée par les inscriptions⁴² placées au voisinage de la statue, Pie V déclarant que la vérité de sa doctrine a éclairé l'Église apostolique en réfutant une infinité d'erreurs, Paul V assurant que



FIG. 6. SAINT THOMAS EN CHÉRUBIN, détail de la gravure du mausolée de saint Thomas aux Jacobins, XVII^e siècle.

41. Déjà en 1618, au retable de la chapelle du Rosaire, à gauche de Notre-Dame, avait été représentée l'image de saint Thomas foulant à ses pieds l'hérésie. G. COSTA, « Travaux d'art... », p. 204.

42. Le texte des inscriptions est reproduit sur la gravure de Nicolas Guérard, publiée par G. COSTA, « Travaux d'art... », p. 217.

le bouclier de ses écrits a protégé l'Église militante des coups portés par les hérétiques, Clément VIII attestant que ses nombreux écrits sont exempts de toute erreur, Innocent VI affirmant que quiconque a suivi son enseignement ne s'est jamais écarté de la vérité⁴³. Plus explicitement encore, l'inscription en position centrale qualifiait saint Thomas de chérubin faisant étinceler son épée de feu pour protéger le pain de vie⁴⁴ (à la manière des chérubins postés devant le jardin d'Éden en Gn 3, 24).

Le triomphe du saint docteur

Sur l'itinéraire de la procession générale du dimanche 18 juin, les rues de la cité avaient été pavoisées, les façades décorées de tentures ou de tapisseries, les images des saints exposées. À chaque coin de rue où devait passer la procession se dressaient des portraits du saint docteur, enguirlandés de lierre en signe de triomphe, qui représentaient Thomas dardant autour de lui cinquante thèses théologiques, selon le nombre des années de sa vie terrestre⁴⁵. Aucun exemplaire de cette image toulousaine n'a été retrouvé⁴⁶.

Conclusion

Le mausolée inauguré en 1628 était destiné à exalter le docteur de l'Eucharistie, défenseur contre les hérétiques de la présence réelle du Christ dans le sacrement de l'autel, selon l'enseignement dogmatique du concile de Trente contre les négateurs protestants⁴⁷. Ériger un tel ex-voto en reconnaissance de la protection dont Toulouse avait bénéficié constituait en même temps une puissante affirmation de la reconquête catholique du Midi huguenot. Aussi, lorsque fut rédigé après coup le procès-verbal de la seconde translation⁴⁸, prit-on le soin d'inscrire dans la chronologie de l'acte effectué à la Pentecôte de 1628 la capitulation de La Rochelle qui eut lieu à la fin du mois d'octobre⁴⁹, attribuant ainsi la victoire du roi très chrétien à l'efficacité de Thomas d'Aquin contre les hérétiques. Telle était du moins la signification que les dominicains de Toulouse voulaient afficher des événements de cette année 1628.

27 novembre 2010

43. Le monument, par ses inscriptions, intervenait dans le débat contemporain touchant l'autorité du saint docteur. Ces textes sont allégués en 1637 par Jean de Saint-Thomas dans sa *Disputatio de approbatione Ecclesiae circa divi Thomae doctrinam* (*Cursus theologicus*, éd. Solesmes, 1931, t. 1, p. 228-235).

44. « *Nixus evangelii solio Cherubinus Aquinas vitalem ignito protegit ense cibum.* »

45. Ces indications sont mentionnées par le procès-verbal manuscrit de la translation. DOUAIS, *Les reliques*, p. 255.

46. Un placard de thèses, pour le chapitre général de Paris 1611, combine de manière habile portrait du saint et énoncé des thèses. CAMBOURNAC, *L'iconographie*, p. 223, figure 99.

47. L'unanimité de la foi des Toulousains à l'Eucharistie constitue une composante de la religion civique, comme le montre la procession générale organisée en février 1535 afin « d'invoquer la grâce de Dieu et le prier qu'il veulhe tellement [= de telle sorte] inspirer et illuminer son peuple, [1. *pour la persévérance des fidèles catholiques*] que ceulx qui, jusques icy, ne se sont laissez séduire de l'ennemy d'Anffer et ses maudictz, pour croyre ne adjouster foy à maulvaises, meschantes et dampnables oppinions contre la foy de Nostre Seigneur et de nostre mère sainte Église, puissent percévérer en la bonne foy, créance et obéissance de l'Église où ilz sont, [2. *pour l'élimination des méchants hérétiques*] et que ceulx qui, par suggestion dudict ennemy et de ses ministres, ont desvyé d'icelle voye, se layssans tumber et précipiter en maulvaises, meschantes et abhominables erreurs, hérésies et blaphèmes, et spécialement ceulx qui ont porté ou portent irrévérance au saint sacrement de l'autel, Dieu veulhe permectre qu'ilz soient cogneuz, déclairez et manifestés, affin que, comme brebis rogneuses [= galeuses], ilz soient ostenz hors de son troupeau, et que justice en soit faite, telle et si rigoureuse qu'elle puisse servir d'exemple à tous aultres, selon l'intencion dudict Seigneur ». A.M. Toulouse, BB 152, f° 21v. Texte publié par Fr. BORDES, « Une perception de l'espace urbain : cortèges officiels et processions générales à Toulouse du XIV^e au XVI^e siècle », *M.S.A.M.F.*, t. LXIV (2004), p. 135-153 (p. 143-144).

48. C'est le parchemin solennel dont G. COSTA publie la photographie dans « Travaux d'art... », p. 228. Le texte en a été publié par DOUAIS, *Les reliques*, document XXXI, p. 251-256.

49. « *Hoc ipso anno de civitate Rupellensi hereticorum rebellium arce munitissima, post quindecim mensium obsidionem, et de ingenti Anglorum classe auxiliari triumphante.* »